



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-064-2022-12

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

**Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat
général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques**

IDF-2022-12-21-00002 - ARRÊTÉ **??** portant dissolution du syndicat mixte
ouvert **??** Forum métropolitain du Grand Paris (11 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

IDF-2022-12-21-00002

ARRÊTÉ

portant dissolution du syndicat mixte ouvert
Forum métropolitain du Grand Paris

ARRÊTÉ

**Portant dissolution du syndicat mixte ouvert
Forum métropolitain du Grand Paris**

**LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5721-7, L5211-25-1, L. 5211-26, R. 5211-9 ;

VU les statuts du Forum métropolitain du Grand Paris ;

VU la délibération n° 2021-12 du 7 décembre 2021 du comité syndical du Forum métropolitain du Grand Paris ;

VU le courrier du Président du Forum métropolitain du Grand Paris du 13 décembre 2021 aux membres du Forum métropolitain du Grand Paris les consultant sur la dissolution du forum ;

VU les avis favorables des communes d'Alfortville, Antony, Aulnay-sous-Bois, Bagneux, Bièvres, Bonneuil-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Bures-sur-Yvette, Cachan, Charenton-le-Pont, Châtillon, Chelles, Chennevières-sur-Marne, Chevilly-Larue, Clamart, Créteil, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Gagny, Garches, Gentilly, Guyancourt, Houilles, Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Juvisy-sur-Orge, La Courneuve, La Queue-en-Brie, L'Etang-la-Ville, Le Bourget, Le Perreux-sur-Marne, Levallois-Perret, L'Haÿ-les-Roses, Les Clayes-sous-Bois, Les Lilas, Maisons-Alfort, Malakoff, Marly-le-Roi, Mitry-Mory, Montfermeil, Montrouge, Nanterre, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Cloud, Saint-Denis, Saint-Mandé, Santeny, Sceaux, Tremblay-en-France, Vanves, Verrières-le-Buisson, Ville d'Avray, Villeneuve-le-Roi, Villetaneuse, Vincennes, de la mairie de Paris, des communautés d'agglomération Plaine Vallée et Roissy-Pays-de-France, des conseils départementaux des Yvelines, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Métropole du Grand Paris, du SIPPEREC, du SIGEIF, des établissements publics territoriaux Est Ensemble Grand Paris, Paris Est Marne Bois, Grand Paris Sud Est Avenir, Grand Orly Seine Bièvre ;

VU les avis défavorables des communes d'Arcueil, de Gagny et du Kremlin-Bicêtre ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 février 2022 mettant fin à l'exercice des compétences du Forum métropolitain du Grand Paris ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 mars 2022 portant nomination d'une liquidatrice en vue de la dissolution du syndicat mixte ouvert Forum métropolitain du Grand Paris ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2022 portant règlement du budget primitif 2022 du budget principal du Forum métropolitain du Grand Paris ;

VU la délibération n°2022-3 du 1^{er} décembre 2022 du comité syndical du Forum métropolitain du Grand Paris portant adoption d'une décision modificative pour l'exercice 2022 ;

VU la délibération n°2022-4 du 1^{er} décembre 2022 du comité syndical du Forum métropolitain du Grand Paris portant proposition de répartition du patrimoine du Forum métropolitain du Grand Paris ;

Tél : 01 82 52 45 25
Mél : hugo.cachard@paris.gouv.fr
5, rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15

VU la délibération n°2022-5 du 1^{er} décembre 2022 du comité syndical du Forum métropolitain du Grand Paris portant proposition de répartition du personnel du Forum métropolitain du Grand Paris ;

VU le compte de gestion provisoire 2022 établi par le comptable public du Forum métropolitain du Grand Paris ;

VU le projet de compte administratif 2022 et la proposition de répartition du patrimoine établis par la liquidatrice du Forum métropolitain du Grand Paris ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le compte administratif 2022 est arrêté conformément au tableau suivant :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses de l'exercice	770 438,35 €	0,00 €	770 438,35 €
Recettes de l'exercice	548 648,34 €	42 195,51 €	590 843,85 €
Résultat de l'exercice 2022	-221 790,01 €	42 195,51 €	-179 594,50 €
Résultats antérieurs reportés	236 719,58 €	47 733,04 €	284 452,62 €
Résultat de clôture	14 929,57 €	89 928,55 €	104 858,12 €

ARTICLE 2 : A compter du 31 décembre 2022, le syndicat mixte ouvert « Forum métropolitain du Grand Paris » est dissous.

ARTICLE 3 : La répartition de l'actif et du passif est arrêtée conformément à l'annexe n°1.

ARTICLE 4 : La répartition du personnel est arrêtée de la manière suivante :

- Madame Suzie Gossec, adjointe administrative titulaire, est rattachée à la Ville de Paris ;
- Madame Sara Helmi, attachée territoriale titulaire et lauréate du concours interne d'administrateur territorial, est rattachée au conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;
- Madame Carine Isambert, attachée territoriale titulaire, est rattachée à la Ville de Paris ;
- Madame Marion Vergeylen, attachée territoriale titulaire, est rattachée à la commune d'Alfortville.

ARTICLE 5 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 21 décembre 2022

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

signé

Marc GUILLAUME

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

Tél : 01 82 52 45 25
Mél : hugo.cachard@paris.gouv.fr
5, rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15

Annexe n°1 : Répartition du patrimoine du Forum métropolitain du Grand Paris

La répartition du patrimoine porte à la fois sur :

- la répartition des immobilisations ;
- la répartition des actifs circulants ;
- la répartition des fonds propres ;
- la répartition des autres passifs ;
- la répartition du boni de liquidation.

1) Répartition des immobilisations

Concernant les immobilisations, la répartition est la suivante :

Collectivités	Biens obtenus
Vincennes	5 chaises en bois 8 tables (salle de réunion) 5 chaises de réunion 2 tables (cuisine) 1 fauteuil de salon 1 perroquet (porte-manteau)
Bry-sur-Marne	1 placard de rangement à portes coulissantes 4 tables (salle de réunion) 5 chaises de réunion 1 fauteuil de bureau
Bièvres	1 chaise en bois 2 fauteuils de bureau 1 téléphone Samsung Galaxy JS (bon état)
EPT Est Ensemble	20 chaises de réunion 1 écran (sur pied ou au mur) 11 caissons de bureau 6 placards de rangement à portes coulissantes 23 chaises pliantes rouges 2 bureaux droits 1 tableau d'affichage 3 perroquets (porte manteau)
Gentilly	1 baie informatique 4 écrans d'ordinateur 9 téléphones fixes 9 docking stations
Vitry-sur-Seine	2 mange-debout 1 bureau droit 1 fauteuil de bureau 2 lampes de bureau
Dugny	1 HP ProBook 2018 1 téléphone Samsung SM-G93SF 1 téléphone Samsung Galaxy Note 4 (bon état)
L'Etang la ville	1 tableau blanc rabattable 11 micros de table 3 écrans (sur pied ou au mur) 1 régie image et son 2 supports de document

Bussy-Saint-Georges	1 photocopieur 2 fauteuils de bureau 1 réfrigérateur "table-top" 1 abat-jour 3 docking stations 1 HP ProBook 2018 2 HP ProBook 2016 2 HP ProBook (récents)
Mareil-Marly	11 micros de table 1 tableau blanc petit 1 écran d'ordinateur 3 claviers
Ivry-sur-Seine	1 canapé de salon 1 table basse
Stains	1 placard de rangement à portes coulissantes 1 table de réunion modulable 2 chaises en bois 4 tables (salle de réunion) 7 bureaux d'angle 1 bureau droit 1 meuble avec étagères 1 table de réunion (ronde 4 pers.) 1 table de réunion ovale
CA Grand Paris Sud	1 broyeur de papier 5 chaises en bois 3 tabourets hauts 5 chaises de réunion 44 chaises pliantes rouges
Saint Cloud	3 poubelles 6 tabourets hauts 4 tableaux en liège 2 fauteuils de bureau 1 four à micro-ondes
Tremblay-en-France	4 tables (salle de réunion) 5 chaises de réunion 1 écran (sur pied ou au mur) 1 caisson de bureau 7 placards de rangement à portes coulissantes 1 bureau droit 1 fauteuil de bureau 2 caissons de rangement

2) Répartition des actifs circulants

L'actif circulant est principalement constitué de créances correspondant à des titres de recettes restant à recouvrer. Ces créances s'élevaient à 95 457,09€ dont 91 455,48€ au compte 4411 « Subventions à recevoir - Amiable » et 4 001,61€ au compte 4416 « Subventions à recevoir - Contentieux ».

Ces créances sont affectées en totalité à la Ville de Paris afin d'assurer un financement solidaire de la provision pour risques et charges comptabilisée au passif du Forum métropolitain (92 645,61€).

3) Répartition des fonds propres

Les fonds propres sont évalués à hauteur de 104 858,12€ et sont composés de :

- fonds d'investissement : +48 980,80€ ;
- réserves : +120 123,58€ ;
- report à nouveau : +236 719,58€ ;
- résultat de l'exercice : -221 790,01€ ;
- différences sur réalisations d'immobilisations : -79 175,83€.

Les fonds propres sont répartis solidairement entre les membres du Forum métropolitain sur la base de la clé de répartition utilisée pour le calcul des cotisations 2022 :

124 membres	Clé de répartition
Alfortville	0,46%
Antony	0,73%
Arcueil	0,27%
Aulnay-sous-Bois	0,97%
Bagneux	0,45%
Bagnolet	0,40%
Ballainvilliers	0,05%
Bièvres	0,06%
Bobigny	0,59%
Bondy	0,53%
Bonneuil-sur-Marne	0,22%
Boulogne-Billancourt	1,64%
Bourg-la-Reine	0,23%
Bry-sur-Marne	0,19%
Bures-sur-Yvette	0,10%
Bussy-Saint-Georges	0,29%
Cachan	0,33%
Champigny-sur-Marne	0,80%
Charenton-le-Pont	0,38%
Châtillon	0,42%
Chaville	0,24%
Chelles	0,58%
Chennevières-sur-Marne	0,20%
Chevilly-Larue	0,25%
Clamart	0,58%
Clichy-sous-Bois	0,28%
Courneuve	0,49%
Créteil	1,01%
Dugny	0,11%
Enghien-les-Bains	0,14%
Fontenay-aux-Roses	0,28%
Fontenay-sous-Bois	0,61%
Fresnes	0,30%

Gagny	0,39%
Garches	0,21%
Genevilliers	0,65%
Gentilly	0,22%
Gonesse	0,30%
Guyancourt	0,37%
Houilles	0,34%
Issy-les-Moulineaux	0,93%
Ivry-sur-Seine	0,78%
Juvisy sur Orge	0,18%
Joinville-le-Pont	0,21%
La Queue en Brie	0,12%
Le Blanc-Mesnil	0,59%
Le Bourget	0,17%
Le Kremlin-Bicêtre	0,27%
Le Perreux-sur-Marne	0,37%
Le Plessis-Robinson	0,35%
Le Pré-Saint-Gervais	0,18%
Les Clayes-sous-Bois	0,21%
Les Lilas	0,25%
Les Mureaux	0,36%
L'Etang-la-Ville	0,05%
L'Hay-les-Roses	0,33%
Levallois-Perret	0,91%
Louveciennes	0,09%
Maisons-Alfort	0,60%
Malakoff	0,35%
Mandres-les-Roses	0,05%
Mareil-Marly	0,04%
Marly-le-Roi	0,19%
Mitry-Mory	0,24%
Montfermeil	0,28%
Montigny-les-Cormeilles	0,22%
Montreuil	1,20%
Montrouge	0,56%
Nanterre	1,36%
Neuilly-Plaisance	0,22%
Nogent-sur-Marne	0,36%
Noisieu	0,05%
Noisy-le-Sec	0,45%
Orly	0,29%
Ormesson-sur-Marne	0,11%
Orsay	0,18%
Périgny	0,03%
Pierrefitte-sur-Seine	0,31%
Plessis-Trévisé	0,20%

Puteaux	0,85%
Rosny-sous-Bois	0,50%
Rueil-Malmaison	1,02%
Saint-Cloud	0,38%
Saint-Denis	1,30%
Saint-Mandé	0,24%
Saint-Maurice	0,16%
Saint-Ouen	0,66%
Santeny	0,04%
Sarcelles	0,60%
Sceaux	0,23%
Sevran	0,50%
Stains	0,39%
Thiais	0,33%
Tremblay-en-France	0,54%
Valenton	0,16%
Vanves	0,32%
Verrières-le-Buisson	0,17%
Ville d'Avray	0,13%
Villejuif	0,60%
Villeneuve-Saint-Georges	0,35%
Villeneuve-le-Roi	0,23%
Villetaneuse	0,14%
Vincennes	0,55%
Vitry-sur-Seine	1,07%
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Senart	1,20%
CA Cœur d'Essonne	0,80%
CA Roissy Pays de France	1,20%
CA Plaine Vallée	0,80%
EPT Paris Seine Ouest La Défense	1,33%
EPT Plaine commune	1,33%
EPT Est Ensemble	1,33%
EPT Grand Paris Sud Est Avenir	1,33%
EPT Grand Orly Seine Bièvre	1,33%
EPT Paris Est Marne et Bois	1,33%
MGP	2,00%
CD Yvelines	5,63%
CD Seine-Saint-Denis	5,63%
CD Val-de-Marne	5,63%
Ville de Paris	22,53%
SIAAP	1,47%
SEDIF	1,47%
SIPPEREC	0,73%
SIFUREP	0,44%
SIGEIF	0,73%
TOTAL	100,00%

4) Répartition des autres passifs

Les autres passifs à répartir entre les membres comprennent la provision pour risques et charges correspondant à l'allocation de retour à l'emploi du Directeur général du Forum métropolitain. Cette provision s'élève à 92 645,61€ et sera affectée à la Ville de Paris.

5) Répartition du boni de liquidation

Le boni de liquidation, c'est-à-dire les disponibilités (ou trésorerie) restant à l'issue de ces opérations de clôture, est évaluée à 102 046,64€ et doit être réparti entre les membres sur la base de la même clé de répartition utilisée ci-dessus.

Toutefois, compte tenu de la répartition de l'actif circulant, la Ville de Paris a perçu un surplus de créances de 2 811,48€ par rapport à la provision pour risques et charges comptabilisée au bilan du Forum métropolitain (95 457,09€ - 92 645,61€ = 2 811,48€).

Au vu de son poids dans les cotisations du Forum métropolitain (22,53%), le surplus réel de la Ville de Paris s'élève à hauteur de 2 178,05€ (2 811,48€ - 22,53% = 2 178,05€).

Ce surplus réel de 2 178,05€ doit être déduit de sa part du boni de liquidation et réparti solidairement entre les membres.

Ainsi, la répartition du boni de liquidation est la suivante :

124 membres	Répartition du boni de liquidation
Alfortville	485,73 €
Antony	765,68 €
Arcueil	279,84 €
Aulnay-sous-Bois	1 020,67 €
Bagneux	471,68 €
Bagnolet	416,27 €
Ballainvilliers	52,66 €
Bièvres	63,59 €
Bobigny	619,09 €
Bondy	556,39 €
Bonneuil-sur-Marne	225,73 €
Boulogne-Billancourt	1 714,62 €
Bourg-la-Reine	243,72 €
Bry-sur-Marne	202,22 €
Bures-sur-Yvette	106,80 €
Bussy-Saint-Georges	301,19 €
Cachan	341,87 €
Champigny-sur-Marne	842,39 €
Charenton-le-Pont	394,85 €
Châtillon	437,01 €
Chaville	247,74 €
Chelles	609,18 €
Chennevières-sur-Marne	213,44 €
Chevilly-Larue	261,23 €

Clamart	612,46 €
Clichy-sous-Bois	295,85 €
Courneuve	510,58 €
Créteil	1 059,53 €
Dugny	120,32 €
Enghien-les-Bains	148,80 €
Fontenay-aux-Roses	288,74 €
Fontenay-sous-Bois	640,27 €
Fresnes	314,00 €
Gagny	411,97 €
Garches	217,16 €
Genevilliers	680,27 €
Gentilly	232,25 €
Gonesse	313,56 €
Guyancourt	385,70 €
Houilles	358,96 €
Issy-les-Moulineaux	977,77 €
Ivry-sur-Seine	812,88 €
Juvisy sur Orge	186,19 €
Joinville-le-Pont	219,29 €
La Queue en Brie	128,28 €
Le Blanc-Mesnil	623,76 €
Le Bourget	178,89 €
Le Kremlin-Bicêtre	285,26 €
Le Perreux-sur-Marne	382,99 €
Le Plessis-Robinson	369,31 €
Le Pré-Saint-Gervais	185,77 €
Les Clayes-sous-Bois	224,54 €
Les Lilas	258,47 €
Les Mureaux	377,36 €
L'Etang-la-Ville	54,24 €
L'Hay-les-Roses	345,38 €
Levallois-Perret	949,93 €
Louveciennes	93,78 €
Maisons-Alfort	629,98 €
Malakoff	363,27 €
Mandres-les-Roses	51,76 €
Mareil-Marly	41,69 €
Marly-le-Roi	197,56 €
Mitry-Mory	255,09 €
Montfermeil	288,39 €
Montigny-les-Cormeilles	229,22 €
Montreuil	1 255,75 €
Montrouge	583,10 €
Nanterre	1 427,05 €
Neuilly-Plaisance	233,49 €
Nogent-sur-Marne	381,17 €
Noiseau	49,14 €

Noisy-le-Sec	467,66 €
Orly	300,64 €
Ormesson-sur-Marne	115,11 €
Orsay	186,29 €
Périgny	28,02 €
Pierrefitte-sur-Seine	323,45 €
Plessis-Trévisé	213,17 €
Puteaux	894,40 €
Rosny-sous-Bois	519,76 €
Rueil-Malmaison	1 071,39 €
Saint-Cloud	396,33 €
Saint-Denis	1 366,91 €
Saint-Mandé	255,54 €
Saint-Maurice	166,41 €
Saint-Ouen	695,37 €
Santeny	45,61 €
Sarcelles	629,76 €
Sceaux	235,99 €
Sevran	526,07 €
Stains	412,88 €
Thiais	343,68 €
Tremblay-en-France	563,87 €
Valenton	169,54 €
Vanves	338,77 €
Verrières-le-Buisson	180,15 €
Ville d'Avray	139,45 €
Villejuif	625,39 €
Villeneuve-Saint-Georges	364,04 €
Villeneuve-le-Roi	236,23 €
Villetaneuse	149,61 €
Vincennes	574,73 €
Vitry-sur-Seine	1 126,85 €
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Senart	1 256,50 €
CA Cœur d'Essonne	837,67 €
CA Roissy Pays de France	1 256,50 €
CA Plaine Vallée	837,67 €
EPT Paris Seine Ouest La Défense	1 396,11 €
EPT Plaine commune	1 396,11 €
EPT Est Ensemble	1 396,11 €
EPT Grand Paris Sud Est Avenir	1 396,11 €
EPT Grand Orly Seine Bièvre	1 396,11 €
EPT Paris Est Marne et Bois	1 396,11 €
MGP	2 094,17 €
CD Yvelines	5 907,01 €
CD Seine-Saint-Denis	5 907,01 €
CD Val-de-Marne	5 907,01 €
Ville de Paris	20 813,06 €
SIAAP	1 541,10 €

SEDIF	1 541,10 €
SIPPEREC	770,55 €
SIFUREP	462,33 €
SIGEIF	770,55 €
TOTAL	102 046,64 €